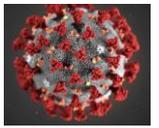


CORONAVIRUS

COVID-19



« Il nous faut des infirmières et des aides prêtes à affronter une médecine ou les règles déontologiques devront s'adapter à la réalité épidémique ».

Dr. Accietto Cataldo, 2020

Procédure réalisée le 18 mars 2020 au sein de l'établissement par :

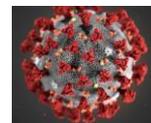
Catherine PINTO RODRIGUES, infirmière cheffe adjointe

Julie LE ROY, infirmière ressource en soins palliatifs

Modifiée le 17 décembre 2020, avec la participation de

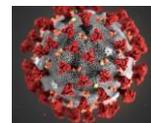
Caroline WETZEL, infirmière cheffe

Alain COLLARD, Directeur



SOMMAIRE

1. MESURES GÉNÉRALES DE PREVENTION COVID-19	4
2. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES ET MESURES PRÉVENTIVES COLLABORATEURS – COVID-19	12
3. SUSPICION OU CAS AVERE DE CORONAVIRUS CHEZ UN RESIDENT	13
4. RECOMMANDATIONS ET MESURES PRÉVENTIVES : HYGIENE DES LOCAUX COMMUNS, DE LA CHAMBRE, DESTEXTILES – COVID-19	17
4.1. NETTOYAGE QUOTIDIEN D'UNE CHAMBRE NON INFECTEE	18
4.2. NETTOYAGE QUOTIDIEN D'UNE CHAMBRE D'ISOLEMENT	19
4.3. DESINFECTION ET DECONTAMINATION D'UNE CHAMBRE	22
5. CONDUITE A TENIR EN CAS DE DECES	23
ANNEXES	24
ANNEXE I - PROTOCOLE : HYGIENE DES MAINS	25
ANNEXE II - MODE D'EMPLOI : POSE ET RETRAIT DU MASQUE ³	31
ANNEXE III - MODE D'EMPLOI : POSE ET RETRAIT DES GANTS ⁴	32
ANNEXE IV - MODE D'EMPLOI : SUR BLOUSE ⁵	33
ANNEXE V - MODE D'EMPLOI : PROTECTION OCCULAIRE ⁶	34
ANNEXE VI - PROCÉDURE POUR LES FROTTIS NASO-PHARYNGÉS ⁷	35
ANNEXE VII - ENREGISTREMENT DES COLLABORATEURS ET VISITEURS ENTRANT EN CHAMBRE ⁸	37
ANNEXE VIII – MESURE SPÉCIFIQUE CONTACT ⁹	29
ANNEXE IX – MESURE SPÉCIFIQUE GOUTTELETTES ¹⁰	31
ANNEXE X – PICTOGRAMMES DE SIGNALISATION	33
ANNEXE XI – HEMOCULTURE ¹¹	34
ANNEXE XII – QUESTIONNAIRE VISITEUR COVID19	35
ANNEXE XIII – LETTRES ENVOYÉES AUX FAMILLES	36



1. MESURES GÉNÉRALES DE PREVENTION COVID-19

Dès le mois de mars 2020, afin d'éviter la propagation du coronavirus, une stratégie de prévention a été instaurée au sein de l'établissement, selon les recommandations de l'OFSP.

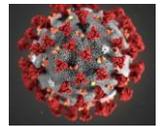
La création de cette procédure « CORONAVIRUS COVID-19 » a comme objectif de protéger les résidents, les collaborateurs/intervenants et les familles d'une infection au Covid-19 et de limiter sa propagation au sein de l'établissement. Nos résidents âgés représentent une population vulnérable ce qui implique une rigueur et constance dans nos approches sur le long terme (jusqu'à ce que le vaccin soit disponible), tout en gardant les principes d'humanité au cœur de nos préoccupations.

Voici les différents axes de prévention déployés –auprès des collaborateurs, intervenants extérieurs, résidents et familles :

I. Sensibilisation et enseignement des mesures d'hygiène

- Rappel et enseignement des précautions standard d'hygiène, des mesures barrière
- Précautions standard et mesures additionnelles en vigueur
 - Désinfection des pieds à l'extérieur devant l'entrée
 - des panneaux signalétiques ont été placés à l'entrée principale et au garage
 - Désinfection des mains avec le gel Hydro alcoolique (Annexe I)
 - plusieurs dispositifs gel Hydro alcoolique ont été disposés: à l'entrée de l'établissement (entrée principale et garage), à chaque sortie d'ascenseur et dans les espaces communs – toujours accompagnés du protocole d'hygiène des mains (Affiches de l'OFSP)
 - un flacon de gel hydro alcoolique a été donné à chaque collaborateur et résident capables de le gérer
 - Port du masque chirurgical obligatoire dès l'entrée dans l'établissement pour toute personne de plus de 12 ans
 - pour les résidents, dès le mois de novembre 2020, le port du masque est sollicité dès qu'ils sortent de leur chambre
 - des panneaux ont été affichés à cet effet (source OFSP)





- S'inscrire sur le registre des présences et remplir « le questionnaire entrée visiteurs » (Annexe XII) (**visiteurs**)¹

➤ Des formations régulières sur les précautions standards et les mesures additionnelles ont été réalisées

- Tous les matins, au moment du colloque, un rappel est fait par la responsable des soins des mesures standards d'hygiène
- Un collaborateur du secteur des soins sera formé en HPCI (prévention des infections et contrôle des infections nosocomiales) dès que possible



➤ Une vidéo a été créée au niveau interne pour diffuser l'ordre d'emploi des EPI (<https://www.dropbox.com/s/3fkkzsl5rg2egg/XZIT3725.MOV?dl=0> (sur cette vidéo les sur chaussures sont requises, mais dès le contrôle avec le GRESI au mois de novembre elles ne le sont plus)²

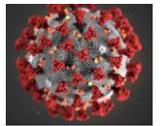
II. Moyens de désinfection de l'air, des surfaces et aménagements :

- Installation de plusieurs appareils *hygiactive*³ placés à des endroits stratégiques pour assurer une destruction de 65% des germes. De plus, un autre appareil *hygiactive* est utilisé dans la décontamination des chambres et assure une destruction des germes à 99,9%
- L'hygiène des locaux a été renforcée et déléguée :
 - L'aération des locaux est faite 4 / jour pendant 10 min (8h, 10h, 14h et 16h)
 - assurée par le service d'entretien (des panneaux ont été affichés sur les fenêtres des locaux communs pour rappel)
 - La désinfection des poignées des portes des chambres des résidents est faite par l'aide soignante, le matin et le soir après les soins d'hygiène

¹ Les personnes sont informées de la collecte de leurs données, de leur possible transmission sur demande au service du médecin cantonal et de leur destruction à l'échéance de 14 jours

² Les équipements de protection requis sont disponibles ici <https://vigigerme.hug.ch/mesure-specifique-gouttelettes-hygiene-des-mains-equipement-de-protection-de-personnes>

³ La technologie Biozone détruit l'ADN viral et l'ARN, elle élimine efficacement pathogènes. L'efficacité est, entre autre, prouvée pour la destruction des virus à transmission aérienne. La protection de la population contre les virus respiratoires devient possible avec l'utilisation en continu des appareils. (Source : <https://hygiactive.com>)



- La désinfection des boutons d'ascenseur, des poignets de portes des espaces communs est assurée par le service d'entretien
- La désinfection des surfaces de contact (cafétéria) est assurée par la responsable de la cafétéria (8h, 13h00, 15h et 18h30)
 - toutes autres surfaces de contact sont désinfectées par la personne qui est en contact avec (1 panier avec du papier essuie mains et une bouteille de désinfectant est mis à disposition sur chaque surface)
- La bibliothèque n'est plus accessible dès le mois de novembre aux résidents. Si un résident souhaite emprunter un livre, celui-ci sera par la suite mis en quarantaine pendant 24 heures
- La distribution des journaux / courriers est faite directement en chambre et plus en cafétéria, dès le mois de novembre
- Les distributeurs d'eau sont accessibles uniquement aux collaborateurs (désinfectés régulièrement par eux-mêmes, un panier avec du papier essuie mains et une bouteille de désinfectant à disposition)

III. Organisation et aménagement de l'environnement

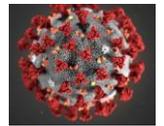
- Une unité COVID a été aménagée au mois de mars avec 4 chambres « covid » prêtes à accueillir des cas avérés (en ce moment, deux chambres disponibles équipées à l'étage et une autre chambre dans un autre secteur)



- Deux chariots « covid » ont été équipés pour faciliter l'accès aux EPI (dès le mois de mars)



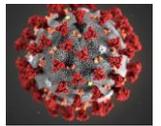
- Suppressions des visites en chambres (**visiteurs**)



- les visites ont lieu sauf dérogation dans deux espaces communs, bibliothèque et animation (équipés avec un plexiglass) ceci afin d'éviter une circulation des personnes externes dans les étages et les chambres. Le plexiglass et la table sont désinfectés après la visite : 4 tranches horaires disponibles pour chaque espace : 8 familles par jour maximum
 - le nombre de visiteurs par résident est limité à deux personnes, 1 heure maximum
 - rappel régulier aux familles que les contacts physiques, câlins, bisous, sont un des facteurs principaux de transmission du virus et donc malheureusement à ne pas faire
- Suppression des repas résident/famille dès fin octobre 2020
- dès le mois de mars 2020, jusqu'au mois d'octobre, les repas ont été effectués uniquement sur rendez-vous avec un plexiglass
 - si reprise des repas entre familles/résidents, les mesures suivantes seront exigées :
 - deux familles maximum pourront manger le même jour, le midi et le soir afin de respecter la distanciation sociale dans la salle à manger
 - plexiglass obligatoire
 - Dès fin octobre 2020 toutes les tables dressées sont équipées d'une séparation en plexiglass (respect de la distance de 1.5 m) (**collaborateurs, visiteurs, résidents**)
 - 2 personnes par table, séparées par un plexiglass
- La distance de 1.5 mètres et recherchée tout le temps et par tous
- vestiaires (affiche de 2 personnes maximum, port du masque obligatoire dans les espaces communs)
 - bureaux
 - ascenseurs
 - des panneaux ont été affichés

IV. Organisation des activités / sorties

- Pour les sorties à l'extérieur :
- Sorties weekend chez leur famille
 - pour tous les résidents qui ont été infectés (moins de 3mois) une quarantaine n'est pas exigée. Par contre, le résident est sollicité à retourner directement en chambre et ne pas utiliser les espaces communs à son retour
 - pour les résidents qui n'ont jamais été infectés, la famille sera sensibilisée des risques augmentés et pour une raison de santé publique, envers les autres résidents, le résident devra respecter une



quarantaine de 10 jours (sauf si le résident a été infecté avec le coronavirus il y a moins de 3 mois)

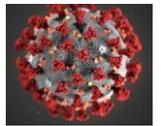
- Pour les animations : en individuel ou en petits groupes sont privilégiées et adaptées en fonction de la situation sanitaire, en respectant les distanciations et les gestes barrières.

V. Logistique – Gestion du matériel

- deux concentrateurs d'oxygène, une bouteille de 44lt et une bouteille compact 20 lt ont été commandés en surplus pour renforcer le stock actuel d'O2
- le stock de dormicum et morphine, injectables, à été réapprovisionné (à la demande du médecin répondant, Dr. Accietto)
- 9 thermomètres et 4 oxymètres ont été commandés pour renforcer le stock des appareils existants
- le stock des EPI a été assuré dès le mois de mars (masques chirurgicaux, sur blouses, combinaisons, charlottes, lunettes de protection, masques FFP2, tabliers, visières, gants). Celui a été contrôlé régulièrement afin de garantir un stock pour minimum 3 mois
- plan de pandémie à disposition de tous les collaborateurs, avec les numéros de téléphone des responsables et divers informations utiles

VI. La vaccination contre la grippe

- La vaccination contre la grippe est proposée et vivement recommandée (OFSP) auprès du personnel (vaccination gratuite) et des résidents
 - Pour les collaborateurs : chaque responsable de secteur a été chargé de questionner et sensibiliser les autres collaborateurs à se faire vacciner
 - Pour faire la sensibilisation vaccination : des posters ont été affichés dans des endroits stratégiques (ascenseur, espaces communs, salle personnelle, etc) et des brochures sont à disposition (source OFSP)
 - La vaccination des résidents a débutée au mois de novembre de cette année selon les consignes du médecin répondant. Pour tous les résidents qui ont refusé la vaccination contre la grippe, le médecin répondant a été informé
 - La PMSE (entreprise mandatée pour s'occuper de la santé au travail) intervient régulièrement pour des campagnes de vaccination



VII. Entrées de nouveaux résidents

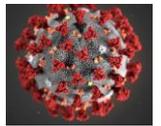
- Pour toutes nouvelles entrées ou retour d'hospitalisation pour les personnes asymptomatiques :
 - Quarantaine de 10 jours en chambre individuelle sauf si une analyse des risques induit un risque faible
 - Si le résident a été infecté, il y a moins de 3 mois, il n'a pas besoin de faire cette quarantaine
 - surveillance quotidienne documentée des symptômes de manière générale pour tous les résidents
 - ce point a été ajouté sur le contrat d'accueil et est communiqué aux familles
- Pour toutes nouvelles entrées ou retour d'hospitalisation pour les personnes symptomatiques
 - Poursuite de l'isolement de contact et gouttelettes jusqu'à la fin de l'isolement en chambre individuelle
 - Surveillance quotidienne des symptômes

VIII. Communications

- Pour informer les familles de toutes ces mesures, trois lettres ont été envoyées depuis le mois de mars. La dernière, au mois de novembre. (Annexe XIII)
- Centrale téléphonique élargie jusqu'à 19h pendant le pic de pandémie
- Communications téléphoniques et par skype privilégiées
- Affichages
- Briefings et sensibilisations
- Formation continue pour le personnel

IX. Santé des collaborateurs

- Rappeler tous les symptômes qui doivent alerter le collaborateur et lui demander de quitter le travail et se faire tester en cas de changement de son état de santé :
 - Les symptômes les plus courants sont :
 - Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorge, toux (surtout sèche), insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine)
 - Fièvre
 - Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût
 - Les symptômes suivants peuvent aussi apparaître :



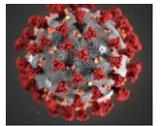
- Maux de tête
 - Faiblesse générale, sensation de malaise
 - Douleurs musculaires
 - Rhume
 - Symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre)
 - Éruptions cutanées
-
- Etre en contact avec le médecin répondant Dr Accietto et le médecin cantonal pour toutes questions relatives aux tests, mesures d'isolement et quarantaine
 - Etre à l'écoute des collaborateurs en confinement et prendre des nouvelles par les responsables de service. La PMSE peut également être amenée à intervenir dans des situations complexes
 - Maintenir le dialogue avec les équipes et dispenser l'information, pour favoriser un climat de confiance
 - Organiser un *debriefing* après un pic de pandémie, pour permettre aux équipes et résidents de pouvoir exprimer leurs émotions, clarifier des points et apprendre de cette expérience. Une intervenante extérieure également formée en soins palliatifs intervient sur demande

Nos médecins répondants restent nos interlocuteurs privilégiés et sont disponibles pour toutes requêtes

X. Évolution de la situation sanitaire

Jusqu'à la fin du mois d'octobre 2020 notre établissement n'a pas eu heureusement, un seul cas avéré de COVID-19. Le 22 octobre un premier cas a été confirmé et depuis, une augmentation importante de cas - *cluster* au sein de l'EMS. Certaines mesures ont été adaptées pendant cette deuxième vague

- L'EMS est resté fermé aux visiteurs du 23.10 au 23.11 (ordre médecin répondant) - sauf dérogations (fin de vie)
- Isolement en chambre : initialement un étage, puis tout le bâtiment (ordre médecin répondant)
- Tous les résidents et collaborateurs ont été testés (ordre médecin cantonal)
- Adaptation des horaires des collaborateurs
 - a permis un suivi de soins plus efficace, des horaires de 12 heures ont été convenus ;
- La réception a assuré les appels téléphoniques jusqu'à 19h00
- Suppression des services : pédicure, coiffure, physio



- Suppression des activités animations collectives
- La salle du personnel a été fermée car elle n'assurait pas les mesures standards (absence de plexiglass, salle trop petite) :
 - les collaborateurs ont mangé à la cafétéria (1 par table pour assurer la distanciation sociale)
- Les EPI , les appareils médicaux (oxymètres, thermomètres, tensiomètre, concentrateur oxygène, etc.) et les produits désinfectants ont été mis à disposition à la cafétéria, car plus accessibles aux collaborateurs

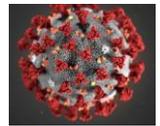


- Une feuille de contrôle individuel de la température des résidents a été créée (contrôle fait 4/jour) : la feuille a été collé sur la porte du résident
- Le déconfinement des résidents a été fait graduellement dès le 11 novembre (ordre médecin répondant) et tous les services ont repris avec les mesures initialement décrites

Ces dernières mesures spécifiques pendant le pic de la pandémie peuvent être reprises à tout moment si on constate un nouveau pic pandémique. Cette décision est toujours prise en multidisciplinarité en accord avec le médecin répondant et la direction

Nous concluons que la prévention initiale depuis le mois de mars a été cruciale pour répondre aux urgences médicales de la deuxième vague, à la gestion des soins et au bon fonctionnement intersectoriel.

Le travail en interdisciplinarité a pris tout son sens, tant les équipes ont dû montrer de la flexibilité et de la solidarité tout au long de cette pandémie.



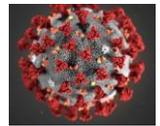
2. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES ET MESURES PRÉVENTIVES **COLLABORATEURS – COVID-19**

- Lavage et désinfection des mains régulière au cours de la journée (**Annexe I**)
 - Remplir les petits flacons vides de désinfectant à partir des gros contenants de stockage (et non les jeter)

- Port du masque à la prise de son poste et à changer au bout de 4 heures (**Annexe II**)
 - Se laver les mains avant et après la pose du masque
 - Placer soigneusement le masque de protection de manière à ce qu'il couvre le nez et la bouche puis le serrer pour qu'il soit bien ajusté au visage.
 - Ne pas toucher le masque de protection une fois celui-ci placé. Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec un désinfectant après chaque contact avec un masque usagé, par exemple lorsqu'on l'enlève.

- Distance interpersonnelle entre les collaborateurs et/ou les résidents entre eux, de 1,5 mètres, autant que possible

- Les personnes présentant des symptômes tels que fièvre, toux, crachats, rhume (liste non exhaustive) restent chez elles et évitent si possible tout contact avec d'autres personnes.
 - Avertir leur responsable. Quitter le poste de travail avec un masque ou ne pas s'y rendre
 - 1 frottis est réalisé, dans l'attente des résultats, le collaborateur est en isolement
 - Test positif : en général isolement 10 jours + 48h après la fin des symptômes
 - Test négatif : fin de l'isolement 24h après la fin des symptômes



3. **SUSPICION OU CAS AVERE DE CORONAVIRUS CHEZ UN RESIDENT**

Dès l'apparition des symptômes tels que fièvre, toux, crachats, rhume → mise en quarantaine dans une **chambre d'isolement contact plus (Annexe VIII) et gouttelettes (Annexe IX)**

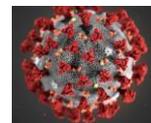
➤ **PRÉPARATION DU MATÉRIEL**

- **La chambre est composée** : 1 appareil TA ; 1 oxymètre; 1 pied à perf ; 1 extracteur oxygène ; 1 thermomètre ; 1 masque d'oxygène et 1 paire de lunettes nasales ; 1 paquet de gants de toilette jetables ; 1 savon ; 1 peigne ; 1 brosse à dent ; 1 dentifrice ; 1 bouteille d'eau ; 2 verres en plastique ; 1 bassine ; 1 sac poubelle rouge (linge) ; 1 de sac poubelle jaune (déchets infectés) ; solution hydro alcoolique ; essuies mains et un spray désinfectant.
- **À l'extérieur de la chambre** : 1 chariot inox avec des linges de bain; protections de lit (carrés); draps; serviettes jetables, protections en fonction du résident isolé ; sur blouses; masques FFP2 , masques chirurgicaux ; lunettes de protection, gants, 1 emballage de lingettes désinfectantes, et 1 rouleau de sacs poubelle jaunes (déchets infectés) ; 1 container bleu de 50 l (déchets médicaux et infectieux); 1 rouleau de sacs poubelle rouges (linge) ; tabliers ; Sur la porte mettre les pictogrammes de signalisation (**Annexe X**) d'isolement contact plus (**Annexe VIII**) et gouttelettes (**Annexe IX**)

➤ **TRANSFÉRER LA PERSONNE EN CHAMBRE D'ISOLEMENT :**

- Le deuxième étage de la ferme est destiné aux chambres d'isolement et **il est obligatoire** de porter sur blouse, , masque FFP2 (en cas de toux) ou masque chirurgical (si pas de toux) et gants masque FFP2 recommandé pour les professionnels de la santé pour les actes à risque d'aérosolisation
- Avant de préparer le résident s'équiper avec sur blouse, masque chirurgical, gants
- Pour **tous les transferts**, veuillez utiliser une chaise percée et préparer le résident avec un masque chirurgical (si pas de toux), sur blouse, et gants
- Dès que le transfert en chambre d'isolement est fait, veuillez garder la chaise percée en chambre d'isolement, destinée au résident
- Enlever la sur blouse, les gants et la charlotte du résident
- Garder le masque sur le visage du résident
- S'assurer que le résident soit confortable

Interdiction au résident de sortir de la chambre sans ordre médical



➤ **HABILLAGE ET DESHABILLAGE DU SOIGNANT**

- **Tout collaborateur affecté au secteur isolement (unité COVID), effectue avant de prendre son service un premier habillage au sous sol : Sur blouse, charlotte, masque chirurgical, gants**

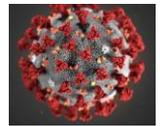
- **ENTRER EN CHAMBRE**
 - **À l'extérieur de la chambre:**
 - Désinfecter les mains (**Annexe I**)
 - Mettre la sur blouse
 - Mettre le tablier
 - Mettre le masque FFP2 (en cas de toux) ou masque chirurgical (si pas de toux) (**Annexe II**)
 - Mettre les lunettes de protection (**Annexe V**)
 - Mettre les gants (**Annexe III**)

- **SORTIR DE LA CHAMBRE**
 - **À l'intérieur de la chambre :**
 - Enlever le tablier
 - Enlever les gants (**Annexe III**)
 - Désinfecter les mains (**Annexe I**)
 - Sortir de la chambre

 - **À l'extérieur de la chambre :**
 - Désinfecter les mains (**Annexe I**)
 - Mettre les gants (**Annexe III**)
 - Prendre une lingette désinfectante et poser sur le plan de travail (chariot inox)
 - Enlever les lunettes de protection et les désinfecter avec la lingette
 - Enlever les gants (**Annexe III**)
 - Désinfecter les mains (**Annexe I**)

Garder la sur blouse et la charlotte, le temps de son poste de travail, à l'unité COVID
Le masque est changé toutes les 4 heures

- **QUITTER L'UNITE COVID**
 - **Devant l'ascenseur**
 - Désinfecter les mains (**Annexe I**)
 - Désinfecter les mains (**Annexe I**)
 - Enlever la sur blouse
 - Enlever le masque



- Désinfecter les mains (**Annexe I**)
- Descendre au sous-sol : laver les mains et remettre un masque

Bien entendu que si une chambre est en isolement et est situé dans un autre bâtiment, le déshabillage complet se fait à chaque fois que le soignant sort de la chambre

➤ **DÉPISTAGE ET CONDUITE A TENIR : surveillance quotidienne et documentée des symptômes évocateurs. En cas de symptômes :**

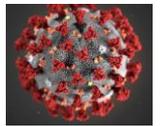
- Informer médecin répondant
- Suivre le « Protocole initial COVID-19 médical pour patients non hospitalisés » établi par le médecin répondant
 1. Poser une voie périphérique
 2. Frottis naso pharyngé effectué par le médecin qui suit la « Procédure pour les frottis nasaux-pharyngés en cas de suspicion d'infection avec le nouveau coronavirus «2019-nCoV » » (**Annexe VI**), geste non urgent
 3. Bilan sang : CRP, Hémogramme avec répartition, Na, K, ASAT, ALAT et Créatinine (**sur confirmation médicale**)
 4. Hémocultures au-delà de 39°C et frisson (2 paires aérobies, 2 paires anaérobies) (**Annexe XI**) (**sur confirmation médicale**)
 5. Prélèvement urinaire (sondage unique): recherche AG légionnelle + culture urinaire (**sur confirmation médicale**)
 6. Surveillance clinique 3x24heures (TAH – SpO2 – Fréquence respiratoire mesurée sur une minute) : noter toutes les surveillances sur le DIR
 7. Obtenir une saturation au-delà de 94%. Commencer par 2 litres minutes si saturation air ambiant inférieur à 94%. Bien noter si les besoin en oxygène augmentent
 8. STOP tous les AINS (anti inflammatoires non stéroïdes)
 9. Alimentation normale
- **Si frottis positif** : le résident **reste** en chambre d'isolement contact plus (**Annexe VIII**) et gouttelettes (**Annexe IX**) à l'EMS. « Seules les situations de détresse respiratoire peuvent mener à l'hospitalisation pour autant que l'état de santé le permet et que les directives anticipées l'indiquent » (Task Force EMS Covid-19, 16 mars 2020)
- **Si frottis négatif** : l'isolement est levé 24h après la fin des symptômes

Le médecin en charge du patient doit **déclarer le cas confirmé dans les **24 heures** :**
À la direction générale de la santé (DGS) par fax au 022 546 98 16

et

À L'Office fédéral de la Santé Publique (OFSP)

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/infektionskrankheiten/bekaempfen/meldesysteme-infektionskrankheiten/meldepflichtige-ik/meldeformulare.html>



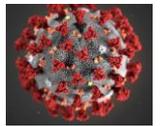
➤ FIN D'ISOLEMENT

- **Si frottis négatif** : l'isolement est levé 24h après la fin des symptômes
- En cas de guérison d'un cas confirmé
 - Après résolution des symptômes depuis 48 heures

➤ RECOMMANDATIONS

- Tous les soins sont fait en chambre : veuillez préparer tout le matériel avant d'entrer en chambre, inclus les repas (assiettes, couverts, verres, bouteilles d'eau)
- Les déchets infectés sont mis dans un sac poubelle jaune à l'intérieur de la chambre. Au moment de les sortir (seulement s'il est plein) les mettre dans le container bleu (déchets médicaux infectés) qui se trouve à l'extérieur de la chambre. La personne qui descend le container doit mettre des gants et une sur blouse et le met au garage à l'endroit destiné à cet effet
- Les textiles sont mis dans un sac poubelle rouge à l'intérieur de la chambre. Au moment de les sortir (seulement s'il est plein) il faut les remettre dans un deuxième sac poubelle rouge qui se trouve à l'extérieur de la chambre. La personne qui descend les sacs doit mettre des gants et une sur blouse et le met à la lingerie dans une machine à laver destinée uniquement pour les textiles infectés
- Toute personne entrant dans la chambre d'un patient avec COVID-19 suspectée/confirmée, complète la liste en annexe « Enregistrement des collaborateurs entrant en chambre » (**Annexe VII**)

Pour répondre aux questions, l'OFSP à ouvert des hotlines pour les professionnels : 058 462 21 00



4. RECOMMANDATIONS ET MESURES PRÉVENTIVES : HYGIENE DES LOCAUX COMMUNS, DE LA CHAMBRE, DESTEXTILES – COVID-19

On ne sait pas avec certitude combien de temps le virus responsable de la COVID-19 survit sur les surfaces. Les études (et les informations préliminaires sur la COVID-19) tendent à montrer que les coronavirus peuvent persister sur les surfaces **quelques heures à plusieurs jours**. Ceci peut dépendre de différents paramètres (p. ex. le type de surface, la température ou l'humidité ambiante). ²

Le COVID-19 peut résister jusqu'à 4 heures surfaces inertes et 9 jours en milieux humides.

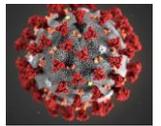
Si vous pensez qu'une surface peut être infectée, nettoyez-la avec un désinfectant ordinaire pour tuer les virus, vous protéger et protéger les autres.

Selon l'OFSP il n'y a pas de protocole à suivre pour le confinement total des bâtiments susceptibles d'avoir eu un risque de contamination lié au contact du virus COVID-19

Tous les déchets (équipements de protection Individuelle contaminés et le matériel à usage unique) seront éliminés selon les bases légales de la loi fédérale.

Selon Swissnoso, il n'est pas nécessaire de décontaminer les textiles. (Task Force EMS Covid-19, 16 mars 2020) Ils seront mis dans les sacs rouges (infectieux) et une machine à laver est mise à disposition **que pour les textiles contaminés**. Le sac rouge spécial va directement en machine à laver.

² OMS, 2020. Consulté le 16.03 sur : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/advice-for-public/q-a-coronaviruses>



4.1. NETTOYAGE QUOTIDIEN D'UNE CHAMBRE **NON INFECTÉE**

Ce type de nettoyage est fait tous les jours et est assuré par l'équipe des employés de maison

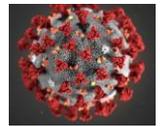
Le nettoyage des surfaces de contact est recommandé 4X par jour

➤ **PRÉPARATION DU MATÉRIEL**

- Gants jetables
- Produit désinfectant
- Microfibres
 - Chaque chambre a des microfibres de différentes couleurs selon le produit utilisé et les surfaces à traiter

➤ **ACTION**

- Enlever tous les bijoux, montres, etc. : précautions standard
- Avant de commencer le service de nettoyage procéder au lavage des mains **(Annexe I)**
- À l'entrée et sortie d'une chambre veuillez toujours à désinfecter les mains **(Annexe I)**
- Désinfecter l'ensemble des objets/surfaces
- Veuillez prendre note des éléments les plus importants et indispensables à désinfecter :
 - Poignées de porte
 - Poignées des fenêtres
 - Interrupteurs électriques
 - Sonnettes et boutons de présence
 - Robinets, sanitaires
 - Commande d'ascenseur du lit
 - Table de nuit



4.2. NETTOYAGE QUOTIDIEN D'UNE CHAMBRE D'ISOLEMENT

➤ **PRÉPARATION DU MATÉRIEL**

- Sur blouse
- Tablier
- Masque chirurgical
- Lunettes de protection
- Gants
- Produit désinfectant
- Microfibres
- 1 sac poubelle rouge (linge)

➤ **ACTION**

- Enlever tous les bijoux, montres, etc. précautions standard
- Avant de commencer le service de nettoyage procéder au lavage des mains (Annexe I)

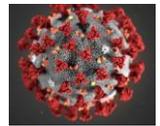
➤ **HABIILLAGE DE L'EMPLOYE DE MAISON**

Tous employés de maison affectés au secteur isolement, effectuent le nettoyage du secteur isolement dans sa dernière tranche d'heure de travail. Avant de prendre l'ascenseur, il s'habille au sous sol : Sur blouse, charlotte, masque chirurgical, gants. Il prend avec lui le minimum nécessaire de matériel de nettoyage

○ **ENTRER EN CHAMBRE**

▪ **À l'extérieur de la chambre :**

- Désinfecter les mains (**Annexe I**)
- Mettre le tablier
- Mettre les lunettes de protection (**Annexe V**)
- Mettre les gants (**Annexe III**)
- Entrer dans la chambre avec tout le matériel nécessaire indiqué
- Effectuer le nettoyage
- Désinfecter l'ensemble des objets/surfaces
- Veuillez prendre note des éléments plus importants et indispensables à désinfecter :
 - Poignées de porte
 - Poignées des fenêtres



- Interrupteurs électriques
- Sonnettes et boutons de présence
- Robinets sanitaires
- Commande d'ascenseur du lit
- Table de nuit

- À la fin de la désinfection mettre la microfibre dans le sac rouge

➤ DESHABILLAGE DE L'EMPLOYÉ DE MAISON

○ SORTIR DE LA CHAMBRE

▪ À l'intérieur de la chambre :

- Enlever le tablier
- Enlever les gants (**Annexe III**)
- Désinfecter les mains (**Annexe I**)
- Sortir de la chambre

▪ À l'extérieur de la chambre :

- Désinfecter les mains (**Annexe I**)
- Mettre les gants (**Annexe III**)

Garder la même sur blouse, , lunettes de protection, masque, pour toutes les chambres. Il faudra changer uniquement les gants et le tablier à chaque entrée dans une autre chambre

À la fin du nettoyage de la dernière chambre, pour le déshabillage complet :

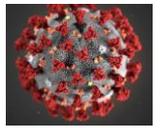
○ SORTIR DE LA CHAMBRE

▪ À l'intérieur de la chambre :

- Enlever le tablier
- Enlever la sur blouse
- Enlever les gants (**Annexe III**)
- Désinfecter les mains (**Annexe I**)
- Sortir de la chambre

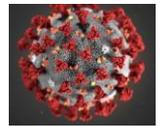
▪ À l'extérieur de la chambre :

- Désinfecter les mains (**Annexe I**)
- Mettre les gants (**Annexe III**)
- Prendre une lingette désinfectante et poser sur le plan de travail (chariot inox)
- Enlever les lunettes de protection et les désinfecter avec la lingette
- Enlever les gants (**Annexe III**)



- Désinfecter les mains (**Annexe I**)
- Enlever le masque
- Pour terminer, procéder au lavage et désinfection des mains (**Annexe I**)
- Toute personne entrant dans la chambre d'un patient avec COVID-19 suspectée/confirmée, complète la liste en annexe « Enregistrement des collaborateurs entrant en chambre » (**Annexe VII**)

Selon la Task Force EMS Covid-19 (16 mars 2020) la désinfection de poignées de porte, de bouton d'ascenseur, des mains courantes, d'une chambre infectée doit se **faire 2-3 fois par jour. Recommandé 4X par jour avec ou sans covid (OFSP)**



4.3. DESINFECTION ET DECONTAMINATION D'UNE CHAMBRE **EN FIN D'ISOLEMENT**

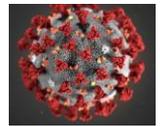
La décontamination finale est faite lors de la levée d'isolement d'un résident.

➤ **PRÉPARATION DU MATÉRIEL**

- Appareils de décontamination *hygiactive*
- Gants
- Produit désinfectant
- Microfibres
- 1 sac
- poubelle rouges (linge)
- 1 sac poubelle jaune (déchets infectieux)

➤ **ACTION**

- Enlever tous les bijoux, montres, etc.
- Avant de commencer le service de désinfection et décontamination procéder au lavage des mains (**Annexe I**).
- Assurer que personne n'occupe la chambre pendant la désinfection et décontamination
- Mettre les gants
- Fermer les fenêtres
- Brancher l'appareil décontamination *hygiactive*
- Sortir de la chambre et fermer la porte
- Attendre **1 heure** pour que la décontamination soit faite
- Mettre les gants
- Aération de la chambre durant 4 heures après la décontamination
- Entrer dans la chambre avec tout le matériel nécessaire indiqué
- Jeter tout ce qui est « jetable » (papiers, gants, serviettes jetable, savon, etc) dans le sac de décontamination pour les déchets
- Effectuer le nettoyage
- Désinfecter tous les objets/surfaces
 - Lit (matelas, barrières, roues, etc)
 - Veuillez prendre note des éléments plus importants et indispensables à désinfecter :
 - Poignées de porte
 - Poignées des fenêtres
 - Interrupteurs électriques
 - Sonnettes et boutons de présence
 - Robinets sanitaires
 - Commande d'ascenseur du lit
 - Table de nuit
 - Armoire
- À la fin de la désinfection et décontamination, mettre la microfibre dans le sac rouge
- Pour terminer, procéder au lavage et désinfection des mains (**Annexe I**)



5. CONDUITE A TENIR EN CAS DE DECES

« Le risque de transmission par manipulation des corps est estimé très faible. Cependant de fluides corporels potentiellement infectés sur le corps ne peut pas être exclue. C'est pourquoi les mesures de précaution habituelles doivent être respectées lors de la manipulation de personnes décédées de la COVID-19 » (DGS, 2020)

Le port de sur blouse, charlotte, masque, lunettes et gants pour la manipulation du corps est **obligatoire** – consulter « l'habillement du soignant » au chapitre n. °2.

Au sein de l'établissement quelques directives ont été préconisées pour la préparation du corps et pour les visites autorisées à la famille

➤ PRÉPARATION DU CORPS

« Un corps peut être gardé au moins 12h à température ambiante (<25 degrés) et facilement 24h. Pas de risque supplémentaire de contagiosité mais odeur de putréfaction possible après 24h. Stores baissés et installer une climatisation sont un plus. » (Task Force – *recommandations données par mail le 01 avril, 2020*)

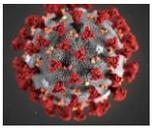
- Soins d'hygiène seulement sur le devant : éviter de manipuler le corps
- Mettre la mentonnière pour assurer la fermeture de la bouche
- Habiller avec une chemise de nuit
- Couvrir le corps avec un drap blanc
- Fermer les stores
- Mettre la climatisation, si possible
- Garder le corps en chambre d'isolement, puis fermer la porte à clef

➤ VISITES AUTORISÉES

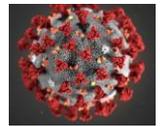
- La famille est autorisée à visiter le défunt, cependant certains critères sont à respecter :
 - 2 éléments (max) par famille sont autorisés
 - 1 élément à la fois
 - La famille, doit respecter les mesures de contact plus et gouttelettes : elle s'habillera au sous-sol conformément à la norme stipulée - l'habillement se fera **en présence d'un professionnel de la santé**
 - Maximum 15 minutes à coté du proche
 - Interdiction de toucher le **corps** (même si **la personne est habillée avec tous les EPI**)

➤ DÉPART DU CORPS : POMPES FUNÈBRES

- La levée de corps oblige l'utilisation de toutes mesures de protection (**EPI**)



ANNEXES



ANNEXE I - PROTOCOLE : HYGIENE DES MAINS

La pratique de l'hygiène des mains permet de réduire de façon significative le nombre d'infections associés aux soins. Afin de promouvoir la sécurité des résidents et la qualité des soins, il est essentiel de pratiquer l'hygiène des mains aux moments opportuns et de manière appropriée.

1. Quand ?

- Avant de toucher un résident
- Avant un geste aseptique
- Après une exposition à un liquide biologique
- Après avoir touché un résident
- Après avoir touché l'environnement du résident

Image 1 : Les 5 indications à l'hygiène des mains, source OMS

Image 2 : Des mains propres sont des mains plus sûres, source OMS

2. Comment ?

- Laver les mains au savon et l'eau lorsqu'elles sont souillées sinon utiliser la friction hydro-alcoolique
- Durée du lavage de mains : 40-60 secondes
- Durée de la friction hydro-alcoolique : 20-30 secondes

Image 3 : Lavage des mains – Comment ?, source OMS

Image 4 : La friction hydro-alcoolique – Comment ?, source OMS

Image 5 : Friction hydro-alcoolique – Lavage des mains - Comment ?, source OMS

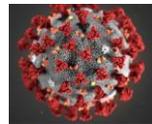
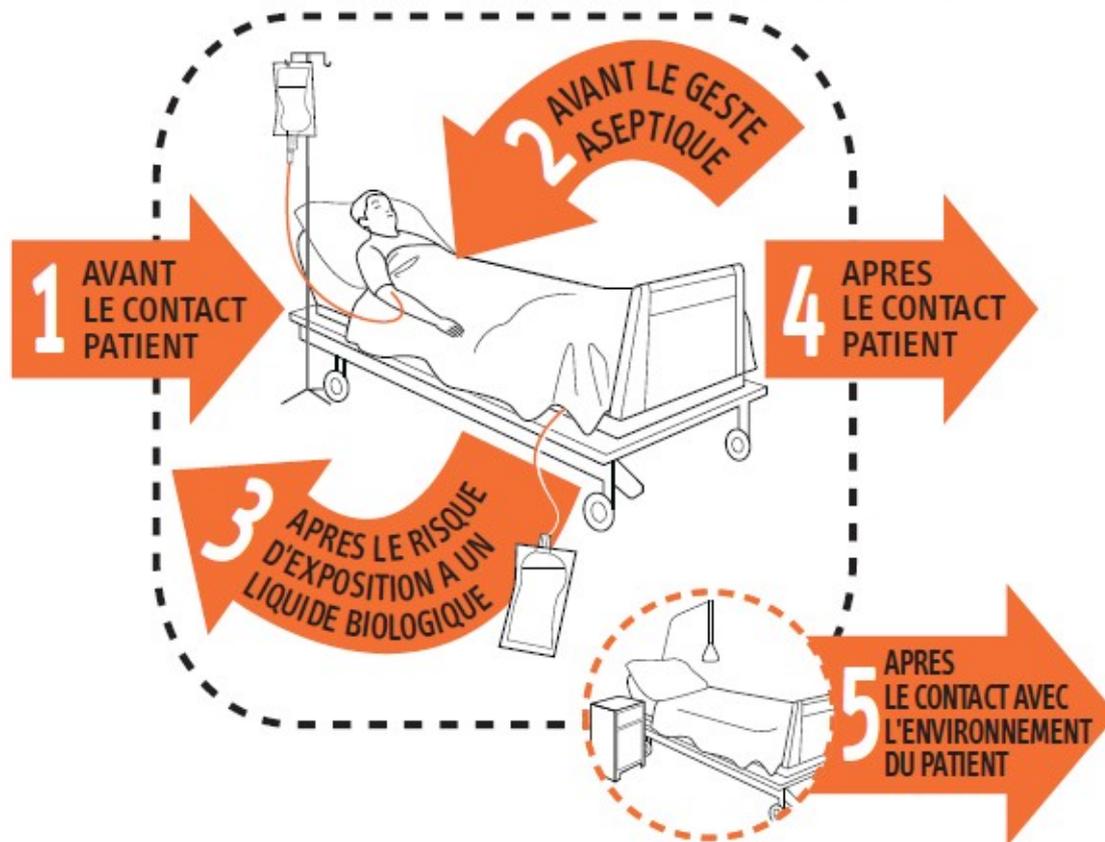


Image 1 : Les 5 indications à l'hygiène des mains

Les 5 indications à L'HYGIENE DES MAINS



1 AVANT LE CONTACT PATIENT	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il s'approche du patient pour le toucher POURQUOI ? Pour protéger le patient des germes transportés par les mains du professionnel
2 AVANT LE GESTE ASEPTIQUE	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains immédiatement avant d'exécuter un geste aseptique POURQUOI ? Pour protéger le patient de l'inoculation de germes y compris ceux provenant de son propre corps
3 APRES LE RISQUE D'EXPOSITION A UN LIQUIDE BIOLOGIQUE	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains immédiatement après avoir été exposé potentiellement ou effectivement à un liquide biologique POURQUOI ? Pour protéger le professionnel et l'environnement de soins des germes
4 APRES LE CONTACT PATIENT	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il quitte le patient après l'avoir touché POURQUOI ? Pour protéger le professionnel et l'environnement de soins des germes
5 APRES LE CONTACT AVEC L'ENVIRONNEMENT DU PATIENT	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il quitte l'environnement du patient après avoir touché des surfaces et objets - même sans avoir touché le patient POURQUOI ? Pour protéger le professionnel et l'environnement de soins des germes

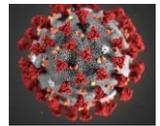
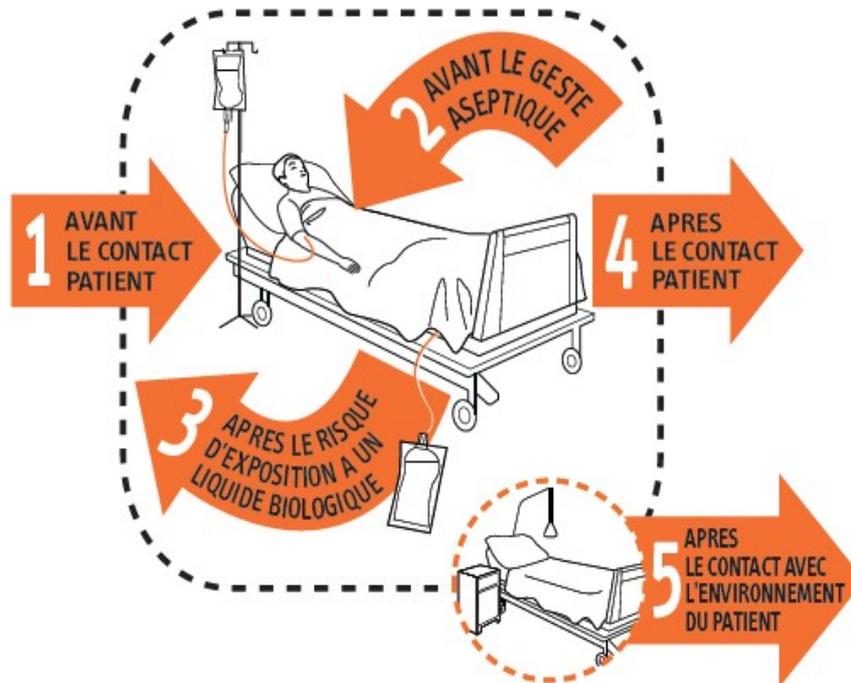


Image 2 : Des mains propres sont des mains plus sûres

QUAND ? Les 5 indications à l'hygiène des mains



1 AVANT LE CONTACT PATIENT	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il s'approche du patient pour le toucher EXEMPLES : serrer la main, aider un patient à la mobilisation, examen clinique
2 AVANT LE GESTE ASEPTIQUE	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains immédiatement avant d'exécuter un geste aseptique EXEMPLES : soins bucco-dentaires, aspiration de sécrétions, réfection de pansement, insertion de cathéter, préparation de nourriture, de médicaments
3 APRES LE RISQUE D'EXPOSITION A UN LIQUIDE BIOLOGIQUE	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains immédiatement après avoir été exposé potentiellement ou effectivement à un liquide biologique EXEMPLES : soins bucco-dentaires, aspiration de sécrétions, prélèvement et manipulation de sang, évacuation d'excrétions, manipulation des déchets
4 APRES LE CONTACT PATIENT	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il quitte le patient après l'avoir touché EXEMPLES : serrer la main, aider un patient à la mobilisation, examen clinique
5 APRES LE CONTACT AVEC L'ENVIRONNEMENT DU PATIENT	QUAND ? Le professionnel pratique l'hygiène des mains lorsqu'il quitte l'environnement du patient après avoir touché des surfaces et objets - même sans avoir touché le patient EXEMPLES : changer des draps de lit, ajuster la vitesse d'une perfusion

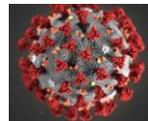


Image 3 : Lavage des mains – Comment ?

Le lavage des mains - Comment ?

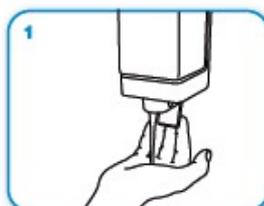
**LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !**



Durée de la procédure : **40-60 secondes**



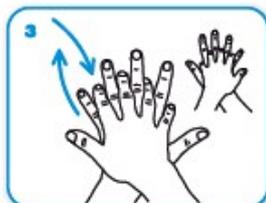
0
Mouiller les mains
abondamment



1
Appliquer suffisamment de savon
pour recouvrir toutes les surfaces
des mains et frictionner :



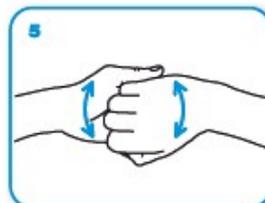
2
Paume contre paume par
mouvement de rotation,



3
le dos de la main gauche avec un
mouvement d'avant en arrière exercé
par la paume droite, et vice et versa,



4
les espaces Interdigitaux paume
contre paume, doigts entrelacés,
en exerçant un mouvement
d'avant en arrière,



5
les dos des doigts en les tenant
dans la paume des mains
opposées avec un mouvement
d'aller-retour latéral,



6
le pouce de la main gauche
par rotation dans la paume
refermée de la main droite,
et vice et versa,



7
la pulpe des doigts de la main droite
par rotation contre la paume de
la main gauche, et vice et versa.



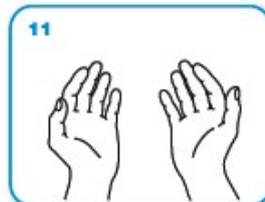
8
Rincer les mains
à l'eau,



9
sécher soigneusement les mains
avec une serviette à usage unique,



10
fermer le robinet à
l'aide de la serviette.



11
Les mains sont prêtes
pour le soin.

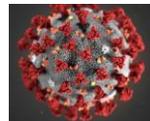


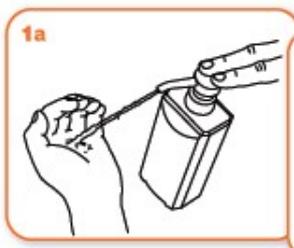
Image 4 : La friction hydro-alcoolique – Comment ?

La friction hydro-alcoolique Comment ?

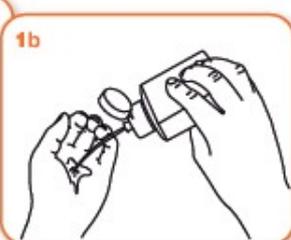
UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIENE DES MAINS !
LAVER LES MAINS AU SAVON ET A L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBLEMENT SOUILLEES



Durée de la procédure : 20-30 secondes.



Remplir la paume d'une main avec le produit hydro-alcoolique, recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



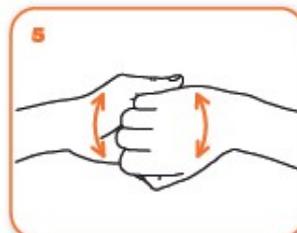
Paume contre paume par mouvement de rotation,



le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice et versa,



les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière,



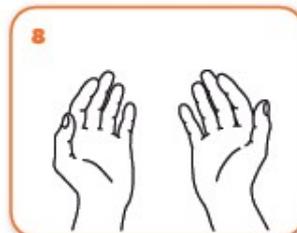
les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral,



le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice et versa,



la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice et versa.



Une fois sèches, les mains sont prêtes pour le soin.

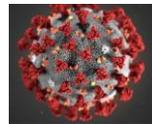
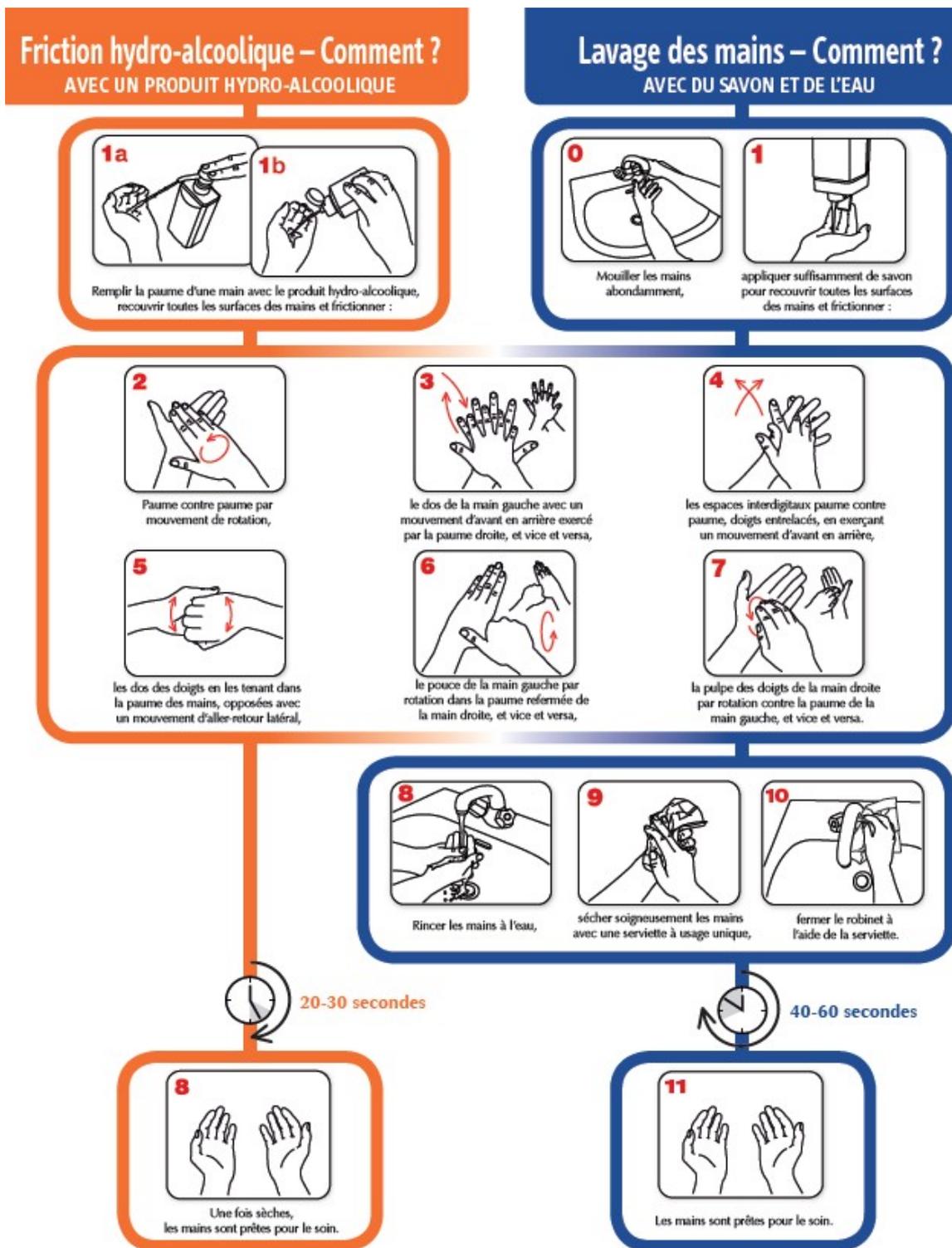
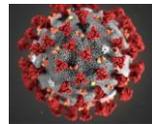


Image 5 : Friction hydro-alcoolique – Lavage des mains - Comment ?

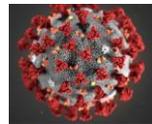




ANNEXE II - MODE D'EMPLOI : POSE ET RETRAIT DU MASQUE³

Enfilage	
	<p>Frictionner les mains avec le produit hydro-alcoolique</p> <p>Ouvrir le sachet</p>
	<p>Déployer le masque par ses bords</p>
	<p>Placer le masque sous le menton et la barrette métallique sur l'arête du nez</p>
	<p>Ajuster l'élastique inférieur au-dessous des oreilles et à la nuque</p> <p>Ajuster l'élastique supérieur au-dessus des oreilles et sur le sommet du crâne</p> <p>(ne pas croiser les élastiques)</p>
	<p>Adapter la barrette nasale à la forme du nez avec les <u>deux</u> mains</p>
Vérification de l'étanchéité	
	<p>Vérifier l'ajustement en plaçant les deux mains en coquille sur le masque</p> <ul style="list-style-type: none"> - expirer très fort - il ne doit y avoir aucune fuite sur les pourtours du masque
Retrait du masque	
<p>Frictionner les mains avec le produit hydro-alcoolique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir le masque avec une main - Soulever l'élastique à la nuque et le passer par devant le visage - Pencher la tête vers l'avant - Tirer sur le masque vers l'avant - Laisser glisser l'élastique sur la tête vers l'avant - Eliminer le masque - Frictionner les mains avec le produit hydro-alcoolique 	

³ Source : Protocole HUG (site consulté le 16.03.2020), sur : <https://vigigerme.hug-ge.ch/sites/vigigerme/files/documents/moyens/masqueufcomment.pdf>



ANNEXE III - MODE D'EMPLOI : POSE ET RETRAIT DES GANTS⁴

Lorsqu'une indication de l'hygiène des mains se présente avant un contact nécessitant l'usage de gants, pratiquer l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ou lavage au savon et à l'eau.

I. COMMENT ENFILER LES GANTS



1. Prélever un gant de soins de son emballage d'origine.



2. Ne toucher qu'une surface limitée du gant correspondant au poignet (bord supérieur du gant).



3. Enfiler le premier gant.



4. Prélever un second gant avec la main non gantée et ne toucher qu'une surface limitée du second gant, correspondant au poignet.



5. Afin de ne pas toucher la peau de l'avant-bras avec la main gantée, retourner la surface externe du gant à enfiler sur les doigts repliés de la main gantée, permettant ainsi d'enfiler le gant sur la seconde main.

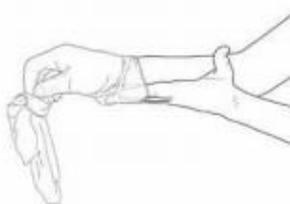


6. Une fois les gants enfilés, les mains ne touchent rien d'autre que ce qui est défini par les indications et les conditions d'usage des gants.

II. COMMENT RETIRER LES GANTS



1. Pincer un gant au niveau du poignet afin de le retirer sans toucher la peau de l'avant-bras, en le retournant sur la main, de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur.



2. Tenir le gant retiré dans la main gantée et glisser les doigts de la main dégantée entre le gant et le poignet de l'autre main. Retourner le gant depuis l'intérieur sur la main de façon à ce que la surface interne se retrouve à l'extérieur, tout en enveloppant le gant déjà retiré.



3. Jeter les gants usagés.

4. Pratiquer l'hygiène des mains par friction hydro-alcoolique ou lavage au savon et à l'eau.

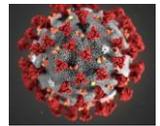
WHO Guidelines on Hand Hygiene in Health-Care 2009

Source : Protocole HUG (site consulté le 16.03.2020), sur :⁴ <https://vigigerme.hug-ge.ch/sites/vigigerme/files/documents/moyens/enfileretretraitgantssoins.pdf>

Covid-19

Num. 42A02 – vers.2

Validé par AC, le 09.12.2020



ANNEXE IV - MODE D'EMPLOI : SUR BLOUSE⁵

Sur blouse hydrophobe non tissée (verte)
Sur blouse hydrophobe non tissée (verte); disponible au magasin

Champs d'application

Mesures spécifiques [CONTACT](#), [CONTACT PLUS](#), [PROTECTION](#), [STRICT](#)

Pourquoi ?

Interrompre la transmission des germes par contact et prévenir

- La contamination du vêtement professionnel (ou des vêtements personnels) et la dissémination des germes dans l'environnement de soins
- La colonisation du patient immuno-supprimé et la contamination de son environnement

Quand ?

Dans le cadre de la Mesure spécifique CONTACT

- Lors des contacts avec le patient et son environnement

Dans le cadre des Mesures spécifiques CONTACT PLUS, STRICT, PROTECTION

- Dès l'entrée dans la chambre

Comment ?

A usage unique par patient, à jeter après retrait ou en cas de souillure

A revêtir et attacher/fermer par-dessus le vêtement professionnel (ou personnel pour les visiteurs)

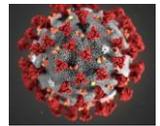
! Recommandation provisoire du 28.02.2020 pour le retrait de la sur blouse ! (remplace la recommandation barrée, émise ci-dessous, au vu du changement d'article)

1. Frictionner des mains avec la solution hydro alcoolique (le cas échéant, les gants de soins sont retirés)
2. Défaire les lanières à la nuque et à la taille
3. Retirer les manches et les retourner
4. Rabattre les pans (faces extérieures) de la sur blouse sur eux-mêmes
5. Enrouler la sur blouse à distance du corps et l'éliminer

Commentaire

Dans le cadre d'une Mesure spécifique (PROTECTION exceptée) appliquée à des patient en chambre de [regroupement](#), une même sur blouse peut être portée pour les contacts successifs avec des patients, des objets et surfaces inertes divers (contacts indirects) pour autant que la sur blouse ne soit pas visiblement souillée, humide ou mouillée

⁵ Source : Protocole HUG (site consulté le 16.03.2020), sur :⁵ <https://vigigerme.hug-ge.ch/sur-blouse-hydrophobe-non-tissee-verte>



ANNEXE V - MODE D'EMPLOI : PROTECTION OCCULAIRE⁶

Protection

oculaire

Protection oculaire: montures et visières Faceview ; disponibles au magasin

Champs d'application

Mesures de base

Mesure spécifique **STRICT** Pourquoi ?

Interrompre la transmission des germes lors des soins générant un risque d'éclaboussures de liquides biologiques* et prévenir

- L'infection chez le collaborateur par contamination des conjonctives en cas d'éclaboussures de liquides biologiques* lors de soins
- *Le risque de transmission des germes par les mains contaminées du professionnel vers ses propres conjonctives (en situation particulière)*

Quand ?

- Dans le cadre des mesures de base et Lors des situations et soins à risque de générer des éclaboussures de liquides biologiques*

Dans le cadre de la Mesure spécifique STRICT

- Dès l'entrée dans la chambre

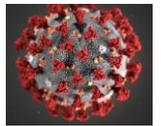
* Liquides biologiques : toute substance ou liquide provenant de l'organisme à l'exception de la sueur

- Sang
- Excrétions : urines, selles, vomissements, méconium, lochies
- Sécrétions : sécrétions muqueuses, salive, larmes, sperme, colostrum, lait maternel, cérumen, vernix caseosa (jusqu'au premier bain)
- Exsudats et transsudats: liquide lymphatique, liquide pleural, liquide céphalo-rachidien, liquide d'ascite, liquide synovial, liquide amniotique, pus
- Par extension : échantillons organiques (tissus, cellules, organes, moelle osseuse, placenta)

Comment ?

- Monter la visière sur la monture
- Enfiler comme de simples lunettes ou par-dessus les lunettes optiques (les lunettes optiques ne protègent pas)
- Après usage en cas de souillures minimales, nettoyer-désinfecter avec un tampon imbibé de désinfectant de surfaces
- Après usage en cas de souillures massives, jeter la visière (voire l'ensemble monture et visière)

⁶ Source : Protocole HUG (site consulté le 16.03.2020), sur :⁶ <https://vigigerme.hug-ge.ch/protection-oculaire>



ANNEXE VI - PROCÉDURE POUR LES FROTTIS NASO-PHARYNGÉS⁷



Département de Diagnostic
Laboratoire de Virologie

Procédure pour les frottis naso-pharyngés en cas de suspicion d'infection avec le nouveau coronavirus « 2019-nCoV » détecté à Wuhan en Chine.

Pour faire un frottis naso-pharyngé, conformez-vous aux guidelines mises à disposition sur l'Intranet des HUG ou dans ce document.

Si vous avez une question ou souhaitez un conseil :

**HOTLINE 2019-nCoV : 079 55 35 732 (8h-20h, 7/7) –
NUMERO RESERVE AU PERSONNEL MEDICO-SOIGNANT**

Procédure

Se munir du matériel nécessaire, soit :

- Un tube COPAN avec 1 écouvillon.
- Un tube de protection avec papier absorbant et bouchon.

Attention: Le laboratoire de virologie ne fournit pas de tube COPAN. Les tubes COPAN avec écouvillon sont à commander au magasin central des HUG sous la référence N° 430614.

Faire le prélèvement naso-pharyngé comme décrit ci-dessous :

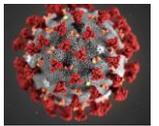
Appliquer les Mesures de base VigiGerme® (hygiène des mains, gants, lunettes de protection, tablier) et la Mesure spécifique « AIR » (port d'un masque ultrafiltrant) pour réaliser ce geste.

1. Introduire l'écouvillon dans le conduit nasal jusqu'à atteindre le nasopharynx (environ 7 cm de l'arcade chez l'adulte), puis faire 2 rotations, retirer l'écouvillon, le plier et l'introduire directement dans le tube.

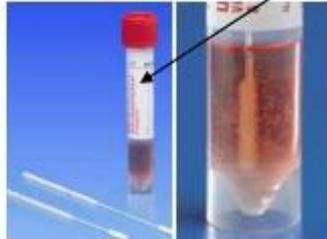
Document élaboré par le laboratoire de virologie des HUG (Prof. Laurent Kaiser) / 29.01.2020

1/3

⁷ Source : Protocole HUG (site consulté le 16.03.2020), sur :⁷ https://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/20-procedure_interne_hug_pour_analyses_2019-ncov_29.01.2020.pdf



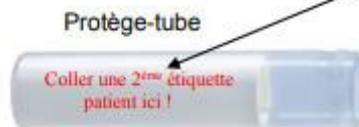
2. Fermer le tube COPAN contenant le prélèvement et **COLLER L'ETIQUETTE PATIENT SUR LE TUBE COPAN.**



3. Fermer le tube COPAN contenant l'écouvillon et l'introduire dans le protège-tube et fermer ce dernier avec le bouchon.



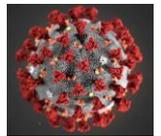
4. **COLLER UNE 2^{ème} ETIQUETTE PATIENT SUR LE PROTEGE-TUBE**



5. Remplir le formulaire de demande d'analyses, disponible sous:  **Unilabs**

~~https://www.hug-ge.ch/sites/interhug/files/structures/laboratoire_de_virologie/documents/CRIVE/viro-analyses_crite_2.pdf~~

**Adapté pour EMS
Résidence La Champagne**



ANNEXE VIII – MESURE SPÉCIFIQUE CONTACT ⁹

Mesure spécifique CONTACT PLUS - Généralités & Organisation

Voir également les sous-menus ci-contre : "Hygiène des mains & équipement de protection"; "Hygiène de l'environnement"; "Acteurs & rôles"

La Mesure spécifique CONTACT PLUS est appliquée en complément des mesures de base

Mode de transmission et risque

Les micro-organismes transmis par contact le sont principalement par les mains, les dispositifs médicaux et les surfaces contaminées

Ils peuvent coloniser ou infecter le patient, le collaborateur, le visiteur et contaminer l'environnement

Champs d'application

La Mesure spécifique CONTACT PLUS s'applique aux situations suivantes exclusivement Infection à Norovirus

- Infection à *Clostridium difficile*
- Colonisation ou infection avec *Acinetobacter baumannii* multi-résistant (ou autre bactérie non fermentative panrésistante)
- Colonisation ou infection avec une entérobactérie productrice de carbapénémase/s (CPE; EPC),
- Colonisation ou infection avec *Enterococcus faecalis* ou *faecium* résistant à la vancomycine (VRE; ERV)
- Sur recommandation du service prévention et contrôle de l'infection

Chez un patient hospitalisé lorsqu'il se trouve en chambre d'hébergement, en salle de traitement, de consultations, d'investigation (hors salle d'opération) et chez le patient en traitement ambulatoire d'hémodialyse

Structure d'accueil, d'hébergement

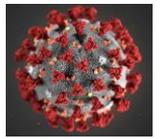
Chambre individuelle ou regroupement des patients porteurs du germe obligatoire

Déplacement du patient hors de la chambre

Limité aux strictes indications médicales (la nécessité d'un accompagnement par un professionnel de santé est à évaluer par le médecin)

Organisé en concertation avec tous les professionnels concernés par le déplacement (émetteur, récepteur, transporteur, maintenance, etc.)

⁹ Source : Protocole HUG (site consulté le 16.03.2020), sur : <https://vigigerme.hug-ge.ch/mesures-a-appliquer/mesure-specifique-contact-plus-generalites-organisation>



- Une information appropriée est donnée par les professionnels médicaux et de santé des services cliniques aux collaborateurs internes et externes concernés par le déplacement
 - En cas d'infection avec Norovirus et *Clostridium difficile*, les déplacements du patient ne sont à éviter, pendant la durée de la maladie uniquement
- Programmation d'examen et d'intervention en fin de programme journalier (en dehors de l'urgence)
- Evitement autant que possible des passages en salle de réveil Conditions à la sortie de chambre
- Le lit ou le fauteuil utilisé pour le transport est désinfecté avec le
 - La literie, le linge et les vêtements sont propres
 - Les pansements sont propres et occlusifs, le cas échéant

Prescription

Prescription de l'instauration de la Mesure spécifique avec son motif, et de sa levée*, par les professionnels habilités

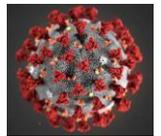
*** la levée de la Mesure spécifique CONTACT PLUS doit répondre aux conditions détaillées dans les procédures relatives à chaque situation**

L'application de la Mesure spécifique peut être anticipée par le professionnel de santé infirmier/ère, homme/sage-femme qui la documente dans le dossier patient comme prescription de soins

Signalisation

Signalisation visible

- Sur la porte de la chambre (format porte - pictogramme et équipement de protection) en cas de chambre individuelle ou de regroupement
- Et étiquette destinée au visiteur
- Sur le lit, le fauteuil, la chaise dédiés au patient (pictogramme autocollant apposé sur le bandeau)
- Sur tout autre support jugé nécessaire et utile par les professionnels en charge du patient (pictogramme autocollant)



ANNEXE IX – MESURE SPÉCIFIQUE GOUTTELETTES¹⁰

Mesure spécifique GOUTTELETTES - Généralités & Organisation

Voir également les sous-menus ci-contre : "Hygiène des mains & équipement de protection"; "Hygiène de l'environnement"; "Acteurs & rôles"

La Mesure spécifique GOUTTELETTES est appliquée en complément des mesures de base

Mode de transmission et risque

Les micro-organismes peuvent être transmis d'une personne à une autre par les gouttelettes de salive et d'autres sécrétions respiratoires contaminées, émises à l'occasion de la parole, de la toux, de l'éternuement. Ces gouttelettes contaminées se déposent sur les muqueuses des voies respiratoires hautes de la personne qui se trouve à proximité de l'émetteur

Les micro-organismes peuvent coloniser ou infecter le patient, le collaborateur, le visiteur et contaminer l'environnement

Champs d'application

Selon la pathogénicité (capacité à rendre malade), la virulence (capacité à se développer), la transmissibilité, la résistance du germe en cause ([agents infectieux-maladies, syndromes](#)) Au patient hospitalisé, en chambre d'hébergement, en salle de traitement, de consultation, d'investigation, d'intervention (hors salle d'opération) et au patient en traitement ambulatoire d'hémodialyse

Structure d'accueil, d'hébergement

Chambre individuelle ou regroupement des patients porteurs du même germe recommandé

- **Application de la Mesure spécifique tolérée en chambre commune selon le germe en cause, le site de colonisation/infection et la condition du patient**

Déplacement du patient hors de la chambre

Limité aux strictes indications médicales (la nécessité d'un accompagnement par un professionnel de santé est à évaluer par le médecin)

- **Une information appropriée est donnée par les professionnels médicaux et de santé des services cliniques aux collaborateurs internes ou externes concernés par le déplacement du patient**

Le patient porte le masque médical en dehors de sa chambre, indépendamment de tout symptôme

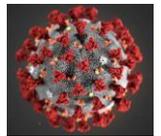
Prescription

Prescription de l'instauration de la Mesure spécifique avec son motif, et de sa levée par les professionnels habilités

- **L'application de la Mesure spécifique peut être anticipée par le professionnel de santé infirmier/ère, homme/sage-femme, qui la documente dans le dossier du patient comme prescription de soins**

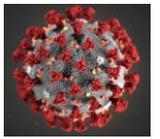
Signalisation

¹⁰ Source : Protocole HUG (site consulté le 16.03.2020), sur : <https://vigigerme.hug-ge.ch/mesures-a-appliquer/mesure-specifique-gouttelettes-generalites-organisation>



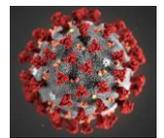
Signalisation visible

- **Sur la porte de la chambre (format porte - pictogramme et équipement de protection) en cas de chambre individuelle ou de regroupement**
- **Et étiquette destinée au visiteur**
- **Sur la porte de la chambre en regard du nom du patient (pictogramme autocollant) en cas de chambre commune**
- **Sur le lit, le fauteuil, la chaise dédiés au patient (pictogramme autocollant apposé sur le bandeau)**
- **Sur tout autre support jugé nécessaire et utile par les professionnels en charge du patient (pictogramme autocollant)**



ANNEXE X – PICTOGRAMMES DE SIGNALISATION



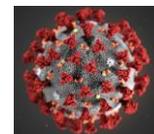


ANNEXE XI – HEMOCULTURE¹¹

DÉROULEMENT DU SOINS

- 1 Veiller à se munir de la demande d'examen
- 2 Informer le patient
- 3 Ouvrir le set et préparation du matériel
- 4 Se frictionner les mains avec la solution hydro-alcoolique
- 5 Désinfecter le bouchon des flacons avec l'antiseptique alcoolisé et laisser sécher.
- 6 Installer le patient correctement, protéger le lit et laver la peau du patient avec le savon et sécher
- 7 Placer le garrot
- 8 Se frictionner les mains avec la solution hydro-alcoolique
- 9 Mettre les gants
- 10 Antiseptie de la peau du patient 3 fois avec 3 tampons imbibés d'antiseptique alcoolique et laisser sécher
- 11 Prélever le sang selon les indications du laboratoire / remplir les 2 flacons au maximum soit entre 8-10 ml. Commencer le prélèvement par le **flacon aérobic**
- 12 Enlever les gants
- 13 Se frictionner les mains
- 14 Vérifier la concordance : l'heure du prélèvement et étiquette laboratoire
- 15 Identifier les flacons du patient en laissant libre le bouchon et sans masquer les codes-barres et les graduations, coller l'étiquette verticalement.
- 16 Acheminer le plus tôt possible les flacons au laboratoire. Si cela n'est pas le cas, respecter les températures de conservation :
En général à température ambiante
Mycobactéries : à température ambiante
- 17 Les deux paires d'hémocultures peuvent être prélevées en une seule ponction, en un seul temps. Cf. DAVI
- 18 Lors de prélèvement de plusieurs échantillons de sang, commencer par le prélèvement des hémocultures :
flacon Aérobie en premier

¹¹ Source : Protocole HUG (site consulté le 25.03.2020), sur : <https://www.hug-ge.ch/procedures-de-soins/hemoculture>



ANNEXE XII – QUESTIONNAIRE VISITEUR COVID19



Questionnaire Entrée Visiteurs COVID-19 MESURES PREVENTIVES (à remplir à la réception)

L'EMS s'engage à protéger les employés, les résidents et les visiteurs.
Le maintien de la distance de 1,5 mètre, le port du masque chirurgical et la désinfection des mains à la solution hydro alcoolique sont obligatoires dès l'entrée dans l'établissement ainsi que de respecter toutes les recommandations médicales et sanitaires dans les locaux que vous allez visiter.

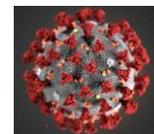
	OUI	NON	Dérogations
1. Avez-vous voyagé dans un secteur à risque au cours des 14 derniers jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Avez-vous été en contact étroit avec une personne qui a voyagé dans un secteur à risque au cours des 14 derniers jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. Avez-vous été en contact au cours des 14 derniers jours avec une personne qui a un diagnostic positif de coronavirus (COVID-19) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. Éprouvez-vous de la toux, de la fièvre de l'essoufflement, une perte de l'odorat ou du goût ¹	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5. Êtes-vous en quarantaine ou en isolement en regard des raisons précitées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu « OUI » pour l'une des questions ci-dessus, vous n'êtes pas autorisé à entrer dans l'établissement.

NOM (en majuscule) Prénom // Fournisseur	Date	Heure d'arrivée	Heure de départ
Personne visitée			
Téléphone		Code postal Ville	
Mail			
Signature			

Mise à jour : 25.11.2020

- ¹ Symptômes moins courants : Maux de tête, Faiblesse générale, sensation de malaise, Douleurs musculaires, Rhume, Symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre, Eruptions cutanées)



ANNEXE XIII – LETTRES ENVOYÉES AUX FAMILLES

Lettre n°1 – Juin 2020



Soral, le 6 juin 2020

Chères familles, chers représentants, chers proches,

Après trois mois de confinement de nos résidents et de lutte rigoureuse contre l'entrée du virus au sein de notre Résidence, vos proches pourront enfin à partir du 8 juin 2020 vous retrouver avec bonheur et vous permettre de rentrer à nouveau au sein de leur demeure. Les autorités fédérales de l'OFSP, cantonales de la Direction Générale de la Santé autorisent cette perspective tout en demandant de prendre des mesures sanitaires pour accompagner progressivement ce retour à la normale.

Dans cet esprit vous serez comme nous, co-responsable de leur sécurité et de leur protection.

Comme vous le savez, les personnes âgées ont été en majorité les premières victimes de cette pandémie. Elles sont les plus fragiles et les plus vulnérables d'entre nous et le resteront face à ce virus qui n'a pas disparu.

Nous devons maintenant les protéger ensemble !

Pour ce faire les visites seront possibles dès le 8 juin sans rendez-vous à l'intérieur de nos murs, les rendez-vous auprès de notre secrétariat pour les repas sont maintenus comme par le passé.

Nous vous demandons à votre arrivée de bien vouloir :

1. vous désinfecter les pieds à l'extérieur devant l'entrée, dans les bacs prévus à cet effet,
2. vous inscrire à l'accueil sur le registre des présences, dispositif obligatoire d'enregistrement des personnes extérieures pour des questions de sécurité incendie et de traçabilité, (visiteurs, fournisseurs, entreprises,..),
3. de vous laver les mains ou les désinfecter avec le gel Hydro alcoolique mis à votre disposition à l'entrée,
4. le port de masque est vivement conseillé, ils seront à votre disposition si vous souhaitez en porter,
5. en sortant de la Résidence, nous vous demandons de l'indiquer sur le registre des présences.
6. Si vous avez des symptômes : toux, fièvre, maux de tête, problèmes respiratoires, vous ne devez en aucun cas venir visiter vos proches.

Le personnel de l'établissement restera quant à lui soumis aux gestes et aux mesures barrières établies depuis le 13 mars et ce jusqu'à nouvel ordre, Le port du masque et la prise de température resteront de mise dès leur entrée au sein de la Résidence. Le service de désinfection des surfaces, poignées de portes sera augmenté.

Dans l'attente de ces retrouvailles, nous vous adressons chères familles, chers représentants, chers proches, l'assurance de nos salutations respectueuses et dévouées.

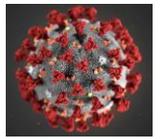
Cataldo ACCIETTO
Médecin répondant

Route du Leux-de-Boisset 44
CH-1286 SORAL / GE

Alain Collard
Directeur

www.emschampagne.ch
emschampagne@bluewin.ch

tel : 022 756 94 00
fax : 022 756 94 99



Lettre n°2 – Septembre 2020



Soral, le 25 septembre 2020

Chères familles, Chers représentants, Chers proches,

Jusqu'à ce jour, nous ne déplorons aucun cas positif à la COVID-19, ni dans les résidents, ni dans le personnel et devons malheureusement poursuivre nos efforts afin de faire barrage à la reprise des nouveaux cas en EMS et à l'arrivée prochaine du virus de la grippe. Ces dispositions visent à protéger nos résidents, leurs proches et notre personnel.

Les personnes âgées sont les premières victimes de cette pandémie. Elles sont les plus fragiles et les plus vulnérables d'entre nous et le resteront. Sans visibilité réelle nous devons ensemble, tout faire pour les protéger et anticiper l'arrivée d'une deuxième vague.

Les mesures énoncées ci-dessous prendront effet dès le mercredi 30 septembre 2020. Elles seront ajustées et adaptées, au vu de la situation.

1. Gestes barrières obligatoires :

Rappel :

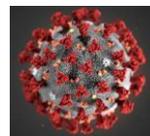
Si vous avez des symptômes du type : toux, fièvre, mal de gorge, maux de tête, problèmes respiratoires, perte du goût et de l'odorat, vous ne devez en aucun cas venir visiter vos proches, jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.

A votre arrivée, merci de bien vouloir :

1. vous désinfecter les pieds à l'extérieur devant l'entrée, dans le bac prévu à cet effet.
2. rentrer à l'intérieur de l'établissement équipé d'un masque couvrant le nez et la bouche.
3. Vous désinfecter les mains avec le gel Hydro alcoolique mis à votre disposition à l'entrée.
4. vous inscrire sur le registre des présences. Ce dispositif est obligatoire pour des questions de sécurité incendie et de traçabilité, pour les visiteurs, fournisseurs, entreprises.

A votre départ, merci de bien vouloir :

5. systématiquement indiquer sur le registre des présences l'heure de votre sortie.



2. Décisions concernant les visites et les repas :

1. Les repas résident/famille seront possibles uniquement sur rendez-vous.
La prise de ceux-ci se fera uniquement du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 auprès du secrétariat en téléphonant au 022 / 756.94.00.
Aucun rendez-vous ne sera pris le samedi et le dimanche.
2. Deux familles maximum pourront manger le même jour, le midi et le soir afin de respecter la distanciation sociale dans la salle à manger.
Les tables dressées seront équipés d'une séparation en plexiglass.
3. Les visites auront lieu sauf dérogation dans les espaces communs, ceci afin d'éviter une circulation des personnes externes dans les étages et les chambres.
4. Le nombre de visiteurs par résident est limité à deux personnes.
5. La durée recommandée de visite sera d'une heure.
6. Nous vous rappelons également que les contacts physiques, câlins, bisous, sont un des facteurs principaux de transmission du virus et donc malheureusement à ne pas faire.

3. Organisation des repas des résidents du midi et du soir au sein de l'établissement :

Chaque jour, un secteur sur trois mangera en chambre et/ou dans les tisaneries aux étages.

Ce dispositif d'organisation s'impose afin de respecter la distanciation sociale de tous les résidents au moment des repas.

Nos résidents pourront toujours profiter des sorties, se promener dans les locaux, participer aux animations et aux événements récréatifs en sein de l'établissement.

4. Repas de Noël avec les familles, fêtes de fin d'année :

Nous vous informons avec grand regret l'annulation du repas de Noël avec les familles et les proches, prévu le vendredi 18 décembre 2020.

Nous ne disposons pas des espaces suffisants pour vous accueillir.

Pour la période des fêtes de fin d'année et de début d'année, si vous souhaitez manger avec vos proches, merci de vous référer aux mesures indiquées au paragraphe 2.

Soyez assurés, Mesdames, Messieurs, de notre parfait engagement auprès des vôtres, afin d'assurer leur santé, leur bien-être et le maintien des liens affectifs qui vous unissent.

Nous savons quant à nous pouvoir compter sur votre parfaite compréhension et contribution aux mesures prises dans ce contexte difficile et changeant, où la santé et l'entraide de tous, trouvent un sens et une résonance particulière.

Nous vous adressons, Chères familles, Chers représentants, Chers proches, l'assurance de nos salutations respectueuses.

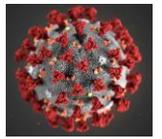
Cataldo ACCIETTO
Médecin répondant
Par ordre.

Alain Collard
Directeur

Route du Creux-de-Boisset 44
CH-1286 SORAL / GE

www.emschampagne.ch
emschampagne@bluewin.ch

tel : 022 756 94 00
fax : 022 756 94 99



Lettre n°3 – Novembre 2020



Soral, le 19 novembre 2020

Lettre n°3 : communication sur la gestion de l'épidémie liée à la Covid-19

Chères familles, Chers représentants, Chers proches,

Depuis le 22 octobre 2020, nous avons eu de nombreux cas confirmés par la CODIV-19, parmi les résidents et les collaborateurs. A ce jour le personnel touché par la maladie a repris le travail. La quasi-totalité des résidents contaminés par le virus est maintenant guérie et nous en sommes très heureux.

Dès ce lundi 16 novembre, les résidents ont repris les promenades autour de la résidence, certaines activités avec distanciation dans les espaces communs, et les repas en salle à manger avec protections en plexi glass.
Dans la mesure de leurs possibilités, ils portent tous un masque dans les espaces collectifs, comme nous tous.

En accord avec M. Collard Alain, directeur et le Dr Accietto, médecin répondant de l'établissement, nous vous informons que nous estimons possible de permettre à nouveau les visites des familles et des proches dès ce lundi 23 novembre 2020.

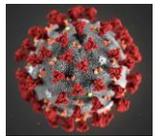
Comme vous l'imaginez bien, celles-ci devront se faire selon un cadre précis afin d'assurer la protection des résidents. (Négatifs et guéris, dont l'immunité n'est pas encore totalement établie sur le plan scientifique mais estimée à trois mois. Ils restent néanmoins les personnes les plus vulnérables.)

Les visites seront ajustées et adaptées au vu de l'évolution la situation épidémique et des critères légaux de la confédération et du canton.

Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux cas positifs entraînera de facto la perspective (immédiate) d'une fermeture totale ou partielle de l'établissement, afin d'évaluer la situation.

Il faut donc essayer ensemble dans une responsabilité partagée, de soulager le personnel déjà éprouvé par la deuxième vague et éviter de nouvelles contaminations, en respectant scrupuleusement les gestes barrières et les protocoles mis en place.

Le non-respect des règles édictées par nos autorités, que nous devons tous respecter, obligera le personnel à faire sortir de l'établissement la personne contrevenante à ces règles.



1. Gestes barrières obligatoires :

Rappel :

Si vous avez le moindre doute sur votre état de santé, vous ne devez en aucun cas venir visiter vos proches. Suivez les conseils de votre médecin.

A votre arrivée, merci de bien vouloir :

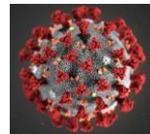
1. Vous désinfecter les pieds à l'extérieur devant l'entrée, dans le bac prévu à cet effet.
2. Rentrer à l'intérieur de l'établissement équipé d'un masque couvrant le nez et la bouche.
3. Vous désinfecter les mains avec le gel Hydro alcoolique mis à votre disposition à l'entrée.
4. Remplir le registre des présences. Ce dispositif est obligatoire pour des questions de sécurité incendie et de traçabilité, pour les visiteurs, fournisseurs, entreprises.

A votre départ, merci de bien vouloir :

5. Systématiquement indiquer sur le registre des présences l'heure de votre sortie.

2. Décisions concernant les visites et les repas :

1. Les services cafétéria et restauration resteront fermés aux familles jusqu'à nouvel avis.
2. Les visites auront lieu dans les espaces communs, bibliothèque, salle cafétéria, salle d'animation avec une séparation en plexiglass. La circulation des visiteurs dans les étages et les chambres est interdite, sauf dérogation du médecin répondant.
3. Les visites se feront uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 auprès du secrétariat en téléphonant au 022 / 756.94.00. Aucun rendez-vous ne sera pris le samedi et le dimanche.
4. Le nombre de visiteurs par résident est limité à deux personnes.
5. La durée de visite sera d'une heure maximum.
6. Nous vous rappelons également que les contacts physiques, câlins, bisous, sont un des facteurs principaux de transmission du virus et donc malheureusement à ne pas faire.



3 . Organisation des repas des résidents du midi et du soir au sein de l'établissement :

Afin de respecter la distanciation physique de tous les résidents au moment des repas, chaque jour un secteur sur trois mangera en chambre et/ou dans les tisaneries aux étages.

4. Organisation des sorties de l'animation

Dès le 23 novembre 2020, les résidents pourront profiter de promenades autour de l'EMS, se déplacer dans les locaux communs, participer aux animations et aux événements récréatifs en sein de l'établissement.

5. Organisation des sorties en famille

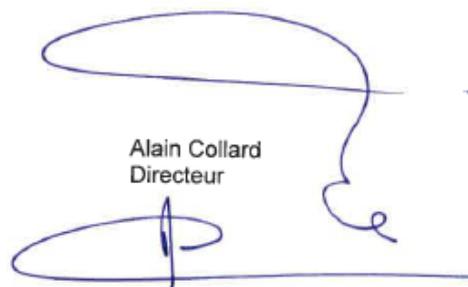
Nous vous informons que si vous désirez prendre votre parent chez vous au sein de votre domicile ou l'inviter au restaurant, cela entraînera une mesure en quarantaine au retour de celui-ci. Cette mesure ne s'appliquera pas pour les résidents malades et guéris pendant trois mois sur la base des connaissances actuels.

Nous savons une nouvelle fois pouvoir compter sur votre compréhension et votre contribution à ce dispositif, dans le contexte difficile et changeant que nous traversons.

Nous vous adressons, Chères familles, Chers représentants, Chers proches, l'assurance de nos salutations respectueuses et dévouées.

Cataldo ACCIETTO
Médecin répondant
Par ordre

Alain Collard
Directeur



Annexe : Questionnaire entrée visiteurs à remplir lors des visites (au registre des présences)